

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 17 MARS, 1848.

No. 14.

Morale et Philosophie.

L'AVENIR RELIGIEUX.

(Suite et fin.)

La troisième phase s'est fait plus longtemps attendre. D'une part, elle a été le fruit des erreurs religieuses, dont l'exès amènerait la réputation sur un trop facile terrain; de l'autre des divisions du monde qui avaient habité l'intelligence aux luttes. Dès que les armes furent déposées, l'esprit devint l'épée; mais en gouvernant à son tour, il apporta dans la lice sa fièvre d'énergie railleuse, ses prétentions d'intervenir en toute chose. Les idées nouvelles se trouvèrent arrêtées par les anciennes, obstacles bientôt détruits. Pour renverser, elles décrièrent. Le mot d'humanité vint dans le prétendu intérêt du bien-être commun, saper par la base ce qui constituait ce bien-être; le rationalisme se mit à la place de la foi; on ne crut plus, on disputa. Le combat ne se livra plus entre les nations, mais au cœur de chacune d'elles, et les questions philosophiques soulevèrent mille animosités, soit qu'elle se renfermassent dans l'École, soit qu'elles courussent au dehors sous le nom de sectes. Dieu leur répugnait; elles n'eussent pas tiré de lui leur force; il leur eût fallu regarder trop au-dessus d'elles, tirer de trop haut des ordres qu'elles faisaient émaner de leur propre volonté. Possédées parfois d'un louable désir de régénération, elles se crurent impuissantes au bien, si elles ne commençaient par abattre. Au lieu de recourir à de nobles preuves, elles demandèrent la victoire à de captieux arguments, à une constante ironie. Ce fut à l'âme immortelle qu'elles s'adressèrent, pour enseigner ce tout meurt sans exception.

Elles creusèrent le sol, et en interrogèrent les couches; elles descendirent pied à pied dans le mystère de la création, entendant sourdre la parole céleste dans les eaux souterraines, dans les feux des volcans ignorés, dans les impétueux courants d'air; leur science analysa les masses et les atomes, et put voir la grandeur et l'art infini gravés ensemble au front de l'univers. Elles remontèrent proclamant le néant et le vide; en désespoir d'égalier le maître, elles voulurent l'effacer de la création éternelle, et apporter du sable pour enfouir son nom; mais le vent chassa au loin le sable, et le nom glorieux du créateur continua à briller à la façade de son édifice. Les sectes philosophiques n'adressèrent plus un défi direct au ciel; secouant la tête avec affliction, elles parurent douter malgré elles-mêmes; le doute flatta trop l'orgueil de la créature humaine pour n'être pas vivement accueilli par elle. Il ne fut qu'une pierre d'achoppement où vint s'associer l'athéisme.

La était marqué le terme de l'erreur: car ce cercle fatal d'un savant, dont nous avons parlé, ce cercle où, selon Vico, tourne le bien, peut s'appliquer aussi au mal, dont la Providence arrête toujours à temps les progrès, ou plutôt ce sont ses progrès qui, en le montrant dans toute son affreuse étendue, hâtent sa perte.

Notre époque sent le besoin de se régénérer; mais que de soins il faut quand il s'agit de mettre en œuvre tant de matériaux, ici dispersés par les tempêtes politiques, là entassés comme des ruines! Nous qui nous retournons sans cesse dans notre position, comme un malade sur sa couche de douleur, n'avons-nous pas au fond de notre cœur ce qui soutient dans les infortunes, l'espérance; ce qui fortifie et console dans les afflictions de la terre, la foi? De quoi donc avons-nous à nous à nous plaindre? De tout, répond le siècle.

Qu'as-tu, pauvre malade? qui souffre en toi? tes sens ou ton âme? à peine debout, te trouves-tu déjà las? tes premières tentatives ont-elles révélé ta faiblesse? En revenant à Dieu, crains-tu qu'il ne s'écarte de toi? N'as-tu qu'une demi-croyance en sa grandeur? marques-tu de patience pour attendre? te surprends-tu à trop compter sur les lois humaines, à trop désirer les biens terrestres? — Je suis tout cela, je fais tout cela, répond le siècle.

Ce qui lui pèse, c'est son expérience. Effrayé de ce passé qui s'est abîmé derrière lui, il n'ose aspirer à l'avenir qui se dresse devant ses pas. Et cependant notre salut est dans cette expérience. Héritiers de dix-huit cents ans, nous avons sur la tête une vieille sagesse, celle de nos pères; leurs souffrances sont notre legs et comme une garantie contre les maux. Nous n'avons qu'à vouloir nous élaner, et nous aurons conquis notre part de bonheur. Mais faut-il le dire, ce qui nous pèse, c'est que nous n'allons pas *simultanément* vers la grande voie de salut et d'épuration, c'est que, confondant les idées du ciel et celles de la terre, nous exaltions hautement Dieu, en renfermant et cultivant dans notre cœur de petites passions, en n'aspirant parfois qu'à un certain ordre de bien-être, à peine hors de notre vie actuelle. Oh! que les hommes n'aillent pas se jeter à côté de la vérité immuable, pour en chercher une autre presque impossible, pour puiser à une source troublée, d'où sortent incessamment la haine et le désespoir, enfin pour donner un corps à la vision d'une égalité absolue.

L'égalité, elle est dans une commune origine et dans l'adoration du maître commun. Hors de là tout se subdivise et se diversifie.

Placez deux hommes seulement sur le globe, il y en aura un qui guidera l'autre, et plus fort, plus actif, le soutiendra, le protégera. Mais, habitants d'une ruche à

cases distinctes, si vous n'êtes pas égaux en droits, en mérite, en savoir, devant vous-mêmes, vous-l'êtes devant le Créateur. Oui, à ses yeux, les rangs, les noms, les distances s'abaissent et se confondent. Le pouvoir du ciel en est plus grand, plus noble; car si toutes ses créatures avaient même visage et même cœur, si la richesse n'avait pas à lui rendre des comptes, l'infortune à l'implorer, l'obéissance, la soumission ne seraient qu'un acte passif, du premier au dernier être. Tandis que maintenant, chacun dans notre position particulière, ayant nos chagrins à calmer, notre envie à combattre, nous prenons tous le ciel pour juge. Nos âges et nos besoins divers recourent à des prières différentes; à chaque heure, en tout lieu, pour l'enfant qui naît, pour le vieillard qui meurt, c'est un hommage nouveau, une prière nouvelle; et tous ces vœux, toutes ces supplications, tous ces hommages prononcés en toutes langues, n'ont qu'un sens: — Dieu!...

D'après cela, comment refuser de croire que l'avenir se rattache au sentiment religieux? Tout ce qui est forme humaine a été épuisé, déconsidéré: la croix de Golgotha est toujours jeune... c'est à elle qu'il appartient de diriger les hommes. L'avenir de la foi nous préoccupe, plus que nous ne voulons le croire. Nous luttons même contre cette idée féconde, bien qu'elle nous emporte, comme le voyageur, entraîné par un tourbillon de vent, se débat pour résister à une force invisible. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas dans chaque pays, dans chaque ville, une égalité réalisée par des habitudes uniformes, mais c'est, entre toutes les nations, un accord simultané, un concert de prières, une idée de vœux; ce n'est pas ce qu'on appelle naïvement la paix perpétuelle, c'est le bonheur universel.

Il y a dans la religion trois grandes distinctions historiques; en les prenant par ordre d'existence, nous trouvons le mosaïsme, le catholicisme, le protestantisme. A part ces trois catégories, il n'y a rien; la croyance de Mahomet n'est que l'arianisme entretenu en Orient. où la civilisation a succédé aux croisades pour l'aller combattre.

Le mosaïsme ouvre les pages de l'histoire; vieillard qui fut le contemporain des premières races, c'est lui qui le premier descendit du ciel par le chemin de Sinaï. Ses lois ineffables, encore respectées, ne furent jamais que modifiées. En arrivant, il trouva le chaos dans les idées; d'une main, il renversa les obstacles semés devant son peuple; de l'autre, il montra le but sacré, et sut le châtier à chacune de ses chutes. Sa froide sévérité se peignit dans les versets du *Deutéronome*. Résumé de cultes éteints, quant à la forme, initié aux principes, ou plutôt aux lambeaux religieux de nations enlevées de la surface du monde, il réunit les heurs de vérité

que le ciel avait laissé çà et là percer dans la nuit des temps. L'initiation fut pour lui une longue souffrance ; il lui fallut s'épurer par une patience continue. Quand il partit d'Égypte, son front était radieux comme celui de l'esclave qui voit enfin sa chaîne usée, fût-ce dans sa chair... Il ne sentait plus sur ses épaules allégées le poids de l'esclavage. Le désert s'ouvrait à tout un peuple voyageur, qui ne parlait qu'au nom de son Dieu ; la mer, elle-même, avait, pour lui livrer passage, relevé ses flots en murailles liquides. Les merveilles marchaient devant la foule émue, à son approche tombaient les villes, et venue à travers les sables pour habiter des rochers, elle semblait porter écrite la haute volonté céleste. Le reste du monde avait bien ses arts, sa prospérité humaine ; mais à quel degré de perfection qu'on fut arrivé ailleurs, il était réservé aux habitants d'un petit coin de la terre de cultiver comme une fleur précieuse l'amour d'un seul Dieu de garder ce secret apporté d'un pays lointain où il s'était perdu, de mettre tous ses succès comme tous ses revers aux pieds de son chef éternel. La nation juive fut continuellement religieuse, par nature aussi bien que par position ; son isolement l'affermait dans la foi, comme plus tard la persécution l'y retint. Quand elle avait peu de rapports avec les hommes, elle se bergait dans sa loi et s'endormait autour de l'arche d'alliance ; quant au contraire elle fut disséminée sur toute la face de l'univers, soumise au rude contact de ses vainqueurs, elle dut encore davantage se renfermer dans ses souvenirs, dans ses rites devenus son unique patrie.

Le catholicisme naquit du christianisme primitif : celui-ci en fut la tête ; il en est le corps puissant ; car il implique un mot suffisant à gouverner tout un monde : "généralité." A peine sorti de son berceau, la tombe du Christ, il se couvre d'une étoile, prend un peu d'eau dans le creux de sa main et en sanctifie l'humanité. Son bras s'étend pour bénir, son œil plonge dans les secrets de Dieu ; ministre à mille voix, mais à une seule doctrine, il enchaîne par le raisonnement tout en commandant la foi aveugle, il alterne la grave réprimande et le conseil paternel ; s'il met un empereur à genoux sur le pavé de son temple, dans l'attitude d'un pénitent, c'est que l'empereur a fait massacrer toute la population d'une ville. Du premier jour, il s'est avancé de toutes parts, comme une mer qui déborde, et il a de même couvert toutes les terres idolâtres ; ce qu'il a apporté et laissé en se retirant n'était pas le limon des flots, mais l'engrais de la science, de la Providence divine. Il s'est concentré dans une ville, dans une idée. La religion a été cette idée, la religion a été cette ville. L'idée une civilisa le monde sillonné par la conquête des barbares. Plus tard, elle se posa dans tous les conseils pour y faire entendre la loi de justice et de l'autorité d'en haut. Puis virent les siècles d'épreuves, où l'idée dut descendre à la condition physique, et lutter, parce qu'au souvenir de sa première puissance, les souverains s'indignaient et menaçaient. La foi devait avoir à supporter l'hérésie, comme un second baptême où elle se retrempe.

Alors parut sur l'horizon le protestantisme, nom commun à toutes les sectes de la réforme. Un moine déchainé brisa la porte de sa cellule et court sur la place, proclamer que le temps est venu d'écraser l'Église. Le moine crie à Léon X : "Je me nomme Luther !" Il prend son cordon et en frappe le saint vieillard, comme s'il donnait la discipline à tout le catholicisme. Il jette au feu la bulle qui le condamne. C'est peu d'avoir soulevé les peuples, il va trouver les rois eux-mêmes : à Worms, il ne craint pas qu'une muraille d'archers ne se referme derrière lui ; le Nord, ce rêveur froidement enthousiaste, se lève pour le rude athlète. Le sang coule et traverse toute l'Europe, comme un fleuve auquel chaque pays fournit son tribut. Mais ces fureurs s'usent par leur propre excès ; et comme dans le monde physique le calme succède à la tempête, de même dans le monde moral, quand le tumulte religieux est apaisé, les haines s'éteignent, et la pieuse vérité sort de son cercueil et reprend son empire.

Ainsi, quelle fluctuation, quel mouvement immense d'opinions pour en revenir à un mot : Dieu !

Pour adorer l'être unique, incréé : Dieu !

Pour demander la même protection à un même seigneur et maître : Dieu !

Les hommes ne sauraient-ils marcher ensemble au but commun ?

Mais déjà l'humanité comprend cette question. Les doctrines diverses se rapprochent : Le mosaïsme n'est plus persécuté ; le catholicisme domine en paix ; enfin le protestantisme comprend et convient qu'il a accompli sa tâche. Dans ce terme de vieilles antipathies, n'y a-t-il pas un symptôme avant-coureur d'union ? Ce sera le plus beau, le véritable avenir religieux. Les dogmes nouveaux ne sont que les fruits stériles et passagers de l'orgueil humain. La croix seule reste debout pour éclairer et sauver le monde jusqu'à la fin des siècles, car les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

ALFRED DES ESSARTS.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

V.

(Suite.)

Le prêtre et le nègre conversèrent encore quelques instants, et eurent le malheur de ne pas apercevoir Michaël, qui passait à quelque distance. Le rusé petit vieillard les épia, se doutant que François (tel était le nom chrétien d'Haïssi) allait le trahir ; il résolut de changer Henriette de maison, et de mettre le prêtre hors d'état de s'occuper immédiatement de cette affaire. Nous avons déjà vu, en partie, des deux côtés, le résultat de ces démarches ; le reste, ainsi que les autres points encore obscurs de ce récit, ne tardera pas à s'éclaircir. On se souvient peut-être qu'aux buttes Saint-Chaumont, Michaël avait donné rendez-vous à un certain docteur, pour le lendemain matin, au petit appartement du boulevard Mont-Parnasse. L'instinct était arrivé, et le médecin attendait

dans la chambre où nous avons laissé le père Rouilloux, occupé à transcrire une lettre. Après avoir plusieurs fois frappé à la porte du cabinet de Michaël, le docteur ne recevant point de réponse, se mit en devoir d'attendre encore. Bientôt se joignirent à lui divers visiteurs, à savoir : le lieutenant général comte Lourdeau, gros et court personnage, dont la tournure commune et la face apocryphe justifiaient parfaitement le nom ; M. Polisard, avocat, et membre de la Chambre des députés, homme très long, excessivement maigre et anguleux, abondant en saillies, réputées spirituelles, et célèbre, entre tous ses collègues, par les prodigieux éclats d'un rire véritablement homérique, et dont les riches intonations se variaient à l'infini, sur une multitude de gammes montantes et descendantes, de manière à ajouter beaucoup aux trésors de son introuvable éloquence ; M. Hildeux, rédacteur d'une foule de journaux démocratiques, auteur d'une incalculable quantité de pamphlets sur le paupérisme et tous les différents systèmes de régénération sociale, de bon nombre de romans immoraux et de quelques pièces de vers couronnées par l'Académie ; celui-ci était une toute petite personne, au regard louche et oblique, au sourire hypocrite, à la contenance humble et servile ; enfin Mme. Maria-Leonora Villana, illustre cantatrice italienne, encore pâle de la colère, sinon de la frayeur, résultat d'un accident terrible, arrivé à sa voiture, à dix lieues de Paris. La Villana, en entrant, promena un regard superbe et railleur sur toute cette étrange camarilla, et s'adressant à Rouilloux d'un ton quasi tragique :

— Bravo homme, — lui dit-elle, — a coutume de se lever, quand j'entre quel que part.

Rouilloux, ainsi apostrophé, se gratta l'oreille, jeta un coup d'œil à sa rédaction ; puis, sans même regarder la Villana, rassembla les papiers, dans un grand portefeuille noir, qu'il plaça sous son bras gauche, chercha son chapeau qu'il brassa avec la manche du bras droit, le mit sur sa tête, et sortit par la porte qui servait de communication extérieure. Un instant après, le cabinet de Michaël s'ouvrit, et la Villana que chacun, au passage, salua jusqu'à terre, entra d'un air de reine, poussa brusquement la porte, et se laissant tomber négligemment dans l'unique fauteuil, fit signe au vieil avare de prendre place, sur une chaise, à côté d'elle.

VI.

La Villana était une femme d'une beauté large et puissante, à la taille haute et svelte, aux proportions gracieuses, aux traits enchanteurs, à l'air de reine ; une de ces magnifiques créatures que le ciel répand, comme des fleurs, au pied du Vésuve, sur la plage de Sorrente, ou dans les imposants déserts de la campagne de Rome. On dirait ces statues antiques, qui tout à coup s'élancaient légèrement de leurs bases, et sans abandonner la majesté de l'art et des ruines, viendraient, comme des apparitions, se mêler aux vivants. Leurs pieds froissent à peine la terre ; leur démarche rappelle ce que dit Virgile en parlant de Vénus : *Vero incessu patuit dea*. La dignité du peuple-roi reste en-

preinte sur leur front ; le soleil d'Italie a pénétré leurs chairs ; voyez-les, sous le diadème ou bien leurs vases de terre à la main, chanter en chœur des litanies, aux pieds d'une madone, en revenant de la fontaine, et partout et toujours vous reconnaîtrez, à leur tournure souple, élégante et noble, à leur sourire enivrant, à leur voix, plaintive comme la brise et profonde comme la mer, la postérité des géants qui ont bâti le Capitole et dominé le monde. Or, cette femme contrastait singulièrement avec le cabinet mesquin et la ridicule personne de l'usurier Michaël. Peut-être elle-même fit cette réflexion, car, à peine, assise, elle céla de rire, au nez du vieillard, non pas de ce rire aigu, sardonique et strident, qui n'exprime qu'une idée basse, outrageante et grossière ; loin de là, l'accès de gaieté de la cantatrice se traduisit d'une façon tellement franche et naïvement enfantine que Michaël, loin de s'en offenser, partagea lui-même l'hilarité dont il était l'objet.

— Mon ami, ajouta-t-elle, d'un ton insinuant et mélodieux dont chaque vibration faisait frémir, comme les cordes d'une harpe, toutes les fibres du cœur, — il fait bien froid ici ; votre feu s'éteint ; puis on ne respire je ne sais quelle odeur insipide à donner des nausées jusqu'au soir. Veuillez ouvrir les fenêtres et jeter du bois au foyer.

— Surcroît de dépenses ! — murmura Michaël, tout en obéissant.

— Ca, — continua-t-elle, — que voulez-vous de moi ? Vous m'avez fait venir ici, au péril de la vie, et si je croyais que vous fussiez pour quelque chose dans l'accident de ce matin...

Elle compléta par un regard terrible le sens de cette phrase. L'usurier, qui sans doute avait de bonnes raisons pour ne pas douter de la puissance vindicative de l'Italienne, frémit, comme un passereau au contact de l'aile d'un aigle.

— Moi ! mais je vous suis tout dévoué, signora ! — cria Michaël, en se levant terrifié.

La cantatrice se leva aussi, mais lentement et par degrés, à la façon d'une lionne ; rien n'était effrayant comme ce calme. Un cercle ardent se formait autour de ses prunelles, qui se dilataient, tout en concentrant la lumière.

— Tu mens ! dit-elle d'une voix sèche et vibrante, qui fit résonner les parois de la chambre. — Subitement le plus complet mépris fit place à cette explosion de colère. La Villana baissa ironiquement la tête, et avec un abandon qui n'était pas sans grandeur :

— Je puis pardonner, — ajouta-t-elle, — mais non oublier. Sois donc moins prompt à te défendre : tu sais bien que je ne tiens pas à la vie.

A cette parole, un venimeux sourire parut sur les lèvres de Michaël ; son trouble se dissipa ; il reprit l'assurance et l'audace.

— Vous n'ignorez pas, ma très-chère, — dit-il, — tout le soin que j'ai pris de votre enfance, et les peines que m'a données votre élévation dans le monde ; veuillez-vous rappeler aussi qu'un mot de moi peut encore vous réduire à néant ; ne me forcez donc point à la sévérité.

Le front pâle et ridé du vieil avare s'était redressé ; ses petits yeux verts peillaient de malice ; il se frottait les mains d'un air satisfait et débonnaire, et attendait que la Villana ajoutât quelque chose. Elle soupira profondément ; un nuage de sombre tristesse passa sur sa noble figure ; elle leva ses grands yeux noirs, au ciel, et soupirant de nouveau :

— Quels sont les ordres d'Allaméida ? — demanda-t-elle.

— Il désire que vous meniez ici le train d'une impératrice, que vous chantiez aux Bonifes, et qu'on s'occupe de vous dans les salons.

— Tout cela est aisé ; vous serez satisfait, — continua-t-elle négligemment. Et laissant tomber sur le dossier du fauteuil un riche manteau de velours noir doublé d'hermine, elle jeta sur un meuble voisin un charmant petit chapeau également de velours noir, et d'une coupe si gracieuse que Michaël ne put s'empêcher de regarder si, privée de cette coiffure, la Villana serait moins belle ; mais il vit resplendir dans tout leur éclat, les longues tresses de ses cheveux châtain doré, et l'admira davantage. Elle s'accoudait mélancoliquement à l'angle de la cheminée, et il était impossible d'imaginer quelque chose de plus charmant que cette jeune femme. L'abandon de sa pose faisait ressortir tous les gracieux contours de sa taille ; il n'était pas jusqu'à sa simple robe de drap vert-myrrite, à la jupe très-ample dont son petit pied, chaussé de velours noir relevait le bord, et jusqu'à son col étroit de batiste uni, qui ne fissent ressortir, mieux peut-être que n'eût fait la plus splendide toilette, tous les détails de ses formes souples, nerveuses, et résumant si bien ce caractère de mollesse et d'énergie qui donne un attrait si fatal aux danses des pays méridionaux. Michaël la considérait avec la froide et orgueilleuse attention du marchand qui mesure ses aunes de drap ou compte ses ballots de sucre. Satisfait du résultat de son examen, il mit ses mains dans ses poches, se laissa glisser sur chaise, de manière à se trouver assis sur les reins, et allongea ses jambes jusqu'au foyer :

— Vous m'avez coûté cher, Léonora, — dit-il, — et cependant je ne regrette rien. Vous êtes, ainsi que je l'avais prévu, un prodige de talent et de beauté : tout cela est un capital qu'il faut savoir utiliser. Vous avez vingt-quatre ans ; c'est l'âge favorable pour l'exécution du projet que j'ai depuis longtemps formé pour vous.

— Et quel est ce beau projet ? — reprit la Villana, avec une gentillesse qui rendit un sourire innocent à la figure usée du vieil avare.

— Après avoir terminé les affaires qui nous retiennent ici, je vous amène à Londres, où vous épouserez...

— Je n'épouserai personne, — répliqua fièrement la Villana, reprenant l'aspect sévère et imposant qui avait déjà tant fait peur à Michaël.

Il bondit sur sa chaise et se redressa avec l'agilité d'un écureuil.

Jules de TOUNNEFORT.

(A continuer.)

Institut Canadien de Montreal.

CONSIDERATIONS

Sur notre système d'Education Populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir.

Lues devant l'Institut Canadien de Montréal, le 19 février, 1868.

Par Etienne Parent, Ecr.

(Suite et fin.)

S'il pouvait exister dans l'esprit de quelqu'un des doutes sur la pénurie de certains endroits, sur la dureté qu'il y aurait à exiger d'eux la contribution fixée par la loi, je renverrais aux cahiers du dernier recensement. J'ai pris la peine de faire des recherches à cette source, et j'ai été surpris de voir le peu de ressources à la disposition de certaines localités. Je suis assez enclin à croire que les gens ont été, sous l'influence de folles appréhensions, portés à donner de leurs moyens des états plutôt réduits qu'exagérés. Il le faut bien, car sans cela on ne saurait expliquer comment la population peut subsister sur plusieurs points. Mais en faisant même une addition considérable, vous resterez encore en présence d'une grande pénurie. Je sais aussi que cette pauvreté est le résultat de l'imprévoyance et de l'ignorance ; mais cette explication du fait ne le fera pas disparaître : c'est l'œuvre de l'éducation seule. Répandez donc l'éducation avec les moyens que vous avez sans pressurer le peuple. Enseignez lui la prévoyance et les moyens d'exploiter les ressources du sol avec plus d'avantage, et alors il contribuera sans se gêner, sans murmurer, avec empressement même, au soutien de l'éducation. Il fera plus encore, c'est que, sous forme de droits de douane et autres revenus publics, il remboursera avec usure, à votre caisse provinciale, ce que vous avez avancé pour son instruction. C'est donc une bonne spéculation que d'employer des fonds à l'éducation du peuple ? Eh ! oui, c'est une des consommations les plus productives que puisse faire l'état, et je ne craindrais pas de la mettre en parallèle avec les meilleurs placements du fameux million et demi. Tel est l'arrangement admirable de la Providence, que le bien moral, soit public, soit privé, trouve sa récompense dans un avantage matériel plus ou moins prochain, mais toujours assuré. Faisons donc partout et en tout temps ce qui est bien, ce qui est juste, et soyons assurés qu'il ne peut en résulter que de l'avantage réel. En France on dit : « Fais ce que doit, adviene que pourra. » C'est chevaleresque, c'est beau. J'aime mieux cependant, pour le commun des hommes, l'adage anglais : « Honesty is the best policy. »

C'est plus tangible, plus pratique, plus conforme à la nature humaine. A propos on a dit que les proverbes sont la sagesse des nations ; ne trouvez-vous pas que les deux que nous venons de citer, peignent assez bien le caractère des deux nations, auxquelles ils appartiennent ?

Je crois vous en avoir dit assez pour vous donner une idée claire des réformes ou changements que je désire voir s'opérer dans notre système d'éducation primaire. Si ces idées sont accueillies, il ne restera plus qu'à les rédiger sous la forme d'un projet de loi. Mais pour éviter l'erreur qu'on commit en 1811 ; je voudrais qu'un pareil projet de loi, une fois préparé, fût laissé sur le bureau de l'Assemblée législative jusqu'à la session alors prochaine, afin que, dans l'interval, tous les amis éclairés de l'éducation eussent occasion de l'examiner à loisir, de suggérer les améliorations dont il serait susceptible, même de se prononcer contre et de proposer un système meilleur. Il vaut mieux en pareil

cas, remettre d'une année la passation d'une loi, que de courir le risque de perdre six années avec un système défectueux, inefficace, comme on l'a déjà fait.

Il est question quelque part, à ce qu'il paraît, de revenir au système de la contribution volontaire, au moyen duquel on espère reconcilier le peuple avec l'éducation. On parviendra à ce but, je pense; mais qu'on réussisse avec ce système à créer des fonds certains et permanents, c'est ce que je ne pense pas. L'effet de ce système sera nécessairement de faire peser toute la charge sur un nombre limité de zélés amis de l'éducation dans chaque endroit. Cela ira bien pendant une ou deux années, mais ces généreux contributeurs se lasseront à la fin, et la caisse des écoles restera vide. Ce système n'aura pas non plus l'effet de remédier à l'un des plus grands vices de la loi actuelle, la multiplicité des écoles, qui empêche qu'on n'en ait de bonnes. Cependant comme il importe beaucoup de faire cesser l'opposition scandaleuse qu'on a soulevée sur plusieurs points à la loi d'éducation, je n'aurais pas de répugnance à ce qu'on fit servir le mode de contribution volontaire à préparer la voie à un système perfectionné, propre à asséoir l'éducation populaire sur une base solide et permanente, à un système qui opère, et qui opère bien, portant en lui la régénération prompte et assurée de notre intéressante population.

Ce que je veux donc, ce que nous devons tous vouloir, c'est un système d'éducation qui fonctionne avec efficacité, avec harmonie, sans murmure, sans froissement. Je me déclare hautement contre la coercition: d'abord, parce qu'elle n'est pas nécessaire, et qu'il suffira d'un système approprié à notre état social; en second lieu, parce que vous ne feriez que révolter le peuple, et rendre toute loi d'éducation impossible par la suite; ou que si le peuple se soumettait à contre-cœur, vous ne feriez que le préparer à une soumission d'esclave à toute loi vraiment oppressive qu'on voudrait lui imposer, ce qui serait, certes, vous l'avouerez avec moi, bien mal commencer l'éducation d'un peuple libre. Aussi, dans la prévision ou supposition que le mode de contribution que je propose, rencontrerait quelque opposition sérieuse au sein du peuple, ai-je cherché, et cru-je avoir trouvé un moyen de former un fond d'éducation sûr et simple et à l'abri de plusieurs des objections qu'on peut opposer aux modes d'imposition dont il a été questions jusqu'à ce jour:

Il est une taxe encore inconnue en ce pays, et que les économistes les plus distingués reconnaissent, pour des raisons que chacun appréciera facilement, comme une des plus justes, et des moins pénibles à acquitter, c'est l'impôt sur des legs et successions. Il est pris, dit Say, sur un bien dont la destination n'était pas fixe d'avance, sur un bien que l'héritier n'avait pas compris dans ses ressources ordinaires, et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, où il a entre les mains la chose qu'on lui demande.

L'usage de cette taxe, pour les besoins ordinaires du gouvernement, est très ancien, puisqu'il date du règne d'Auguste chez les Romains; cependant, les dons faits aux plus proches parents en étaient exempts; mais McCulloch, dans son traité "On Taxation," se prononce contre cette exemption, comme ne reposant sur aucun fondement, pourvu que l'impôt soit modéré.

Je proposerais donc cet impôt, au lieu de la taxe actuelle ou de celle que je propose, si on ne pouvait la faire agréer au peuple, et je proposerais, en outre, qu'il fût progressif, comme je le fais pour la taxe foncière. De cette manière chacun contribuerait selon ses moyens, mieux encore qu'avec le mode de taxation actuelle; et il ne le ferait qu'une fois, et après sa mort d'une tombe muette; car une fois l'impôt établi, les héritiers et légataires ne considéreraient comme leur appartenant ce qui resterait après l'acquit de

l'impôt. Puis l'impôt ne se paierait que sur des richesses réelles, tandis que la taxe prélevée sur les biens apparents des vivants, sans égard aux dettes et obligations dont ils peuvent être chargés, devient souvent une charge très onéreuse. Un autre avantage de l'impôt en question, c'est qu'il porterait sur les biens mobiliers aussi bien que sur les immeubles, qui seuls sont maintenant sujets à l'impôt; de sorte qu'un riche capitaliste, ou marchand, qui aura la plus forte partie de sa fortune en portefeuille ou en marchandises, ne contribuera que bien minciement; au soutien de l'éducation.

A propos, sait-on que l'opulente cité de Montréal, le centre où affluent de tous côtés les richesses du pays entier; sait-on que grâce aux allocations législatives de ses législateurs, elle se trouve presque entièrement exemptée de contribution pour l'éducation du peuple? Avec le plan, que je propose, il en serait tout autrement. Et c'est le côté le plus favorable de l'impôt sur les successions, qu'il portera plus légèrement sur les populations pauvres. Aujourd'hui, qu'une population soit riche ou pauvre, il faut qu'elle contribue à proportion de son nombre. Sous le système proposé, une population riche rapportera proportionnellement plus qu'une population pauvre, et comme la répartition du fonds commun se fera, et c'est ainsi que je l'entends, à proportion de la population, il s'en suit que les localités pauvres recevront plus qu'elle ne contribueront.

Eh! voilà comme j'entends la société, une réunion d'hommes formée dans des vues d'assistance mutuelle et fraternelle; les forts appuyant les faibles et les riches secourant les pauvres. Sans cela la société n'est qu'une déception, un gai-à-pens ou l'on attire les hommes pour les exploiter comme de vils troupeaux de bêtes. Il y a dix-huit-cent-quarante-sept ans accomplis que les hommes ont appris à s'appeler frères; il est temps sûrement que ce mot devienne une vérité; il est temps que la charité se fasse sentir ailleurs qu'au seuil de nos demeures, où elle se borne à jeter quelques bribes dans la besace du mendiant; il est temps qu'elle prenne son essor, et se manifeste dans la législation humaine en actes, en décrets dignes d'elle, digne aussi de la noble origine et des hautes destinées de l'homme; qu'au lieu de rabaisser le pauvre encore davantage par l'aumône, on cherche à le relever de sa condition humiliante et à en faire un homme.

Jusqu'à présent, on ne saurait se le cacher, le but et l'effet de toutes nos coutumes et législations ont été de favoriser la concentration des richesses dans un petit nombre de mains. On n'a vu dans la société que la propriété, on n'a pensé à l'homme que pour savoir le meilleur parti qu'on pourrait tirer de lui. Mais c'est prendre la société à rebours, la fin pour le moyen, comme je l'ai fait remarquer plus haut à propos des grands travaux d'art et d'amélioration. La fin de la société, c'est l'homme, c'est le bonheur, c'est l'avancement moral et intellectuel de l'espèce humaine entière. La propriété, ce n'est, ce ne doit être qu'un des moyens employés pour parvenir à cette grande fin. Que veulent dire alors toutes ces lois et coutumes si soigneusement calculées pour conserver intégralement dans certaines classes toutes les richesses d'un pays, laissant les masses dans l'impuissance permanente d'améliorer leur sort? Les anciens Grecs et Romains, comme les peuples de l'Asie de nos jours encore, étaient au moins francs et conséquents. Il n'admettaient pas la fraternité humaine, et ils traitaient le peuple en esclave. Nous, chrétiens et libéraux, nous avons l'hypocrisie de donner au peuple le nom de frère, et nous lui faisons souvent un sort pire que celui de l'esclave. La belle égalité, la belle fraternité qu'on nous fait à l'homme du peuple; voyez cet enfant, cet héritier du riche, à qui on prodigue tous les moyens d'instruction et d'avancement; avec des talents médiocres, nuls

mêmes, il est sûr de parvenir à une position sociale des plus brillantes. Abaissez maintenant les yeux sur cette humble chaumière; voyez ce pauvre enfant, dans les yeux duquel pétille l'intelligence, dans l'âme duquel Dieu s'est plu à faire résider son image divine; d'après la manière dont nos sociétés en général ont jusqu'à présent traité, chez la grande masse des hommes, l'intelligence, le plus beau don du Créateur à l'humanité, que va devenir cet enfant du pauvre? Eh bien! à moins de quelque coup imprévu de la fortune, il ne fera qu'un porte-faix, parce qu'il ne peut aller à une bonne école même élémentaire. Heureux encore pour lui et pour la société, si cette intelligence comprimée, sans essor, sans direction salutaire, ne fait de lui un grand scélérat, et ne coûte par ses crimes à la société et aux riches, mille et mille fois plus que la bonne éducation qu'on lui aurait procurée.

Mais que voulez-vous donc, me demandera-t-on? Voulez-vous nous prêcher la loi agraire, la communauté des biens l'abolition des lois de propriété? prétendez-vous qu'il faille priver un père du plaisir de laisser à ses enfants le fruit de ses longs et pénibles travaux? Non; quand je le voudrais, je sais que je prêcherais dans le désert. Nos sociétés modernes ne sont pas en état d'entendre de pareilles doctrines, quoique quelque chose de semblable se soit vu cependant. Chez les Juifs on avait tous les cinquante ans le jubilé, qui abolissait toutes les dettes. On sait qu'à Sparte la propriété foncière était divisée également entre tous les pères de famille, et que tous les enfants y étaient élevés aux frais de l'Etat. Chez les Romains, outre une foule de lois agraires, "toutes inspirées, dit Blanqui, par un vain désir de partage des terres et d'équilibre entre les fortunes," il fut passé en différents temps nombre de lois en faveur des citoyens indigents, qu'on secourait sous une forme ou sous une autre. Enfin l'on voit que chez les premiers chrétiens il existait une espèce de communauté de biens.

Encore une fois, ce n'est rien de tel, que je viens proposer à nos sociétés modernes, pétries, par le haut au moins, d'égoïsme et de matérialisme. Je viens leur demander seulement, au nom de leur intérêt autant qu'à celui de leur devoir, d'établir un contrepois salutaire, une valve de sûreté, à leurs lois actuelles de propriété ou de succession. Je viens leur proposer l'adoption d'un remède doux à un mal social tel, que Lycurgue, pour le prévenir à Sparte, n'hésita pas à frapper l'industrie de mort, et que les plébéiens de Rome mirent maintes lois, la république en danger dans leurs vains efforts pour l'extirper. Nos lois de succession ont eu tout pour conséquence inévitable la concentration des richesses dans certaines classes de la société, et partant de créer deux peuples ennemis dans la même nation; l'un entré par le luxe et la mollesse, l'autre abruti par l'ignorance et l'immoralité, réalisation sociale de la statue de Nabuchodonosor, dont la tête était d'or et les pieds d'argile. L'histoire en vous apprenant quel fut le sort de ces nations, vous prédit le vôtre, chute certaine, chute terrible, chute méritée.

Nous, Canadiens, que des lois vicieuses n'ont pas encore eu le temps de gangréner; nous chez qui la concentration des richesses ne pèse pas encore d'un tel poids dans la balance sociale, qu'elle puisse opposer à la réforme une résistance insurmontable, profitons du temps pour prévenir le mal, ou le guérir, avant qu'il ne soit devenu incurable. Voyez vos frères de votre ancienne mère-patrie; dans moins de quarante ans, ils ont fait deux révolutions, dont l'une a épouvanté le monde. Et qu'y ont-ils gagné, si ce n'est de substituer, d'un cent mille maîtres à ceux qu'ils avaient auparavant? Ils avaient la noblesse, ils ont la bourgeoisie. Véritablement ça ne valait pas deux révolutions à main armée. Et en fissent ils deux autres encore, s'ils ne donnaient un correctif aux lois actuelles de propriété et de

succession, comme l'eau dans le tonneau des Danaïdes, leur sang aurait encore coulé en vain.

Je veux protéger la propriété, je veux stimuler autant que possible le travail et l'acquisition des richesses; mais comme la propriété ou la richesse ne sont pas la fin, mais un moyen, j'entends subordonner le moyen à la fin. Le fils héritera de son père opulent, oui; mais ce sera à la charge d'instruire le fils du pauvre afin que celui-ci puisse entrer, avec une certaine chance en concurrence avec l'enfant du riche; se trouver avec lui sur le pied de quasi-égalité, car le fils du riche aura pour lui encore la richesse et une position sociale toute faite.

Faites cela, et du pauvre vous faites l'ami du riche, vous refondez votre peuple en une masse homogène et compacte; vous donnez ou préparez la solution du plus grand problème social qui ait occupé les publicistes et les hommes d'Etat de tous les temps. Faites cela, et alors vous pourrez, la main sur la conscience, parler d'égalité et de fraternité humaine, vous dire chrétiens et libéraux. Sinon, renoncez à ces deux titres, et quand vous élevez les yeux au ciel ne dites pas *Notre Père*, car vous mentirez à Dieu. N'entrez pas non plus dans vos temples, car l'Homme-Dieu que vous allez y adorer, s'il fût né du milieu de vous, vous l'auriez condamné à l'infériorité, au mépris, à la croix peut-être. Nô dans une étable, élevé un humble atelier de charpentier, lui à qui vous élevez aujourd'hui des temples, vous n'auriez pas eu une bonne école à lui offrir. Et ce n'est pas là une vaine déclamation; je ne fais qu'exposer dans le langage le plus simple un fait patent. S'il y a de l'étrangeté quelque part, elle n'est pas dans mes paroles, mais bien dans l'énorme et flagrante contradiction que je signale entre nos croyances et nos actes, entre nos institutions sociales, et nos doctrines religieuses et politiques.

Or, messieurs, sachez le bien, et sur ce point l'erreur ou l'obstination seraient funestes, sachez qu'une pareille contradiction entre les faits et les idées ne saurait subsister bien longtemps au sein des sociétés, sans entraîner des conséquences désastreuses. Ouvrant les yeux à la vérité, vous pouvez ménager au cours des idées un lit large et profond, par où viendront et se répandront de tous côtés la vie, l'activité et l'abondance; ou, vous obstinant dans votre aveuglement, vous pouvez opposer des digues au torrent; mais alors le flot populaire ne tardera pas à déborder, entraînant avec lui et digues et travailleurs, et semant de toutes parts la ruine, la désolation et la mort. Ou ce qui sera pis encore, vous réussirez à comprimer, à détendre le ressort populaire, et alors le cas échéant, vous n'auriez qu'un peuple sans énergie à opposer aux attaques du dehors comme à celles du dedans. Ce n'est pas là de la fiction non plus, mais bien de l'histoire et de la plus authentique.

Voyez d'un autre côté, le gouvernement absolu de la Prusse; entouré d'états beaucoup plus puissants que lui, il a senti qu'il devait augmenter la force de son peuple, et par là compenser sa faiblesse numérique: qu'a-t-il fait? il a établi un système d'enseignement populaire que l'on cite, et qui sert de modèle dans tout le monde civilisé. Il est vrai que l'on a dû bientôt commencer à remplir des promesses d'émancipation politique, faites déjà depuis longtemps; mais l'on devait s'y attendre, comme l'on doit prévoir de nouvelles exigences populaires auxquelles il faudra céder de même. C'est que le Maître d'école sait donner à un peuple une nouvelle vie, sans laquelle l'homme est un être incomplet, la vraie vie de l'humanité, la vie intellectuelle, qui lui révèle la connaissance de ses droits, comme les moyens de les faire valoir et de les exercer. Le maître d'école, c'est Promothée ravissant au ciel un rayon de flamme divine pour en animer sa statue d'argile.

Et à propos de Promothée, la comparaison que je viens de faire est peut-être de la plus exacte vérité. En effet, Eschyle dans une de ses pièces dramatiques, fait dire à Promothée: "J'ai formé l'Assemblée des lettres et fixé la mémoire, mère de la science et âme de la vie." Ainsi Promothée aurait été ni plus ni moins que le premier maître du monde, et c'eût été à cette occasion que la poétique imagination des Grecs aurait enrichi la mythologie de la jolie fable que l'on sait. Promothée ayant fait un homme d'argile, l'animé d'un feu qu'avec l'assistance de Minerve, il sut dérober du ciel. Jupiter, irrité de ce vol audacieux, en enchaina l'auteur sur le Mont Caucase, où un vautour lui déchire continuellement les entrailles. Ne pourrait-on pas ajouter que, par le supplice de Promothée, l'on a voulu pédire ou signifier l'état de misère et d'abaissement auquel, dans la suite des siècles, et à la honte des sociétés humaines, l'Esprit de monopole et de privilège devait vouer les instituteurs du peuple?

Je conclus, Messieurs, et il ne me reste guère plus qu'à vous remercier de votre bienveillante attention pendant une lecture, dont plusieurs parties ont dû vous paraître bien arides. Si c'est ma faute, j'en demande pardon en faveur de l'importance du sujet. J'ai cru qu'on faisait fausse route à l'égard de l'éducation populaire, et sur un point aussi vital, j'ai pensé qu'il était de mon devoir, comme celui de chacun, au risque même de manquer d'intérêt, et de soulever quelques réclamations, de profiter de la première occasion favorable qui se présentait pour exposer mes vues et mes idées sur le sujet, consciencieusement et avec franchise. Suis-je dans la bonne voie? je n'oserais l'affirmer, mais je le crois. Si je ne Peusse pas cru, j'aurais gardé le silence; car s'il y a souvent de la lâcheté à cacher sa pensée, c'est toujours un crime de la déguiser. Tous les maux, comme tous les biens de l'humanité, ne découlent-ils pas de bonnes ou de mauvaises idées jetées dans l'esprit humain? Ainsi, recevez les idées que je viens de vous exprimer avec le doute du sage; non ce doute qui paralyse l'intelligence, et la laisse engourdie dans la vague, mais ce doute qui provoque à la réflexion et à l'étude, et conduit à une conviction éclairée, conviction à soi, conviction forte, mais tolérante à la fois.

A propos, que mes jeunes auditeurs me permettent de leur donner un avis amical. Voulez-vous gagner l'estime des gens sensés, soyez tolérants en fait d'opinions. Il n'y a pas de plus sûr indice d'ignorance ou d'irréflexion, que l'intolérance d'opinion. Un vieux philosophe disait: "tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien." Et cela prouve qu'il savait beaucoup: car il savait, par expérience, combien il est difficile d'atteindre au fond du puits, où l'on sait que les anciens ont relégué la vérité. Tel croit y avoir pénétré, qui souvent n'en a pas touché les bords, illusionné qu'il est par le vain mirage d'une imagination échauffée. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas discuter avec vigueur, avec chaleur même; mais qu'on le fasse toujours avec tolérance. Et la tolérance en ce cas, il ne faut pas s'y tromper, c'est le mot pour exprimer la charité chrétienne, qui est d'obligation partout.

Vous comprenez donc, Messieurs, que ce n'est pas du dogmatisme que je vous présente. Si quelques parties de cette lecture vous paraissent respirer une idéalité un peu fantastique, vous voudrez bien remarquer que je ne prétends pas que tout soit réalisable dans ce que je dis, comme je le dis, et dans le temps où je le dis. L'on pourrait me taxer d'extravagance, si je prétendais que l'état social auquel j'aspire, fût susceptible d'une réalisation immédiate et complète. L'écrivain qui n'a pas, ou n'entend pas se borner à la considération des hommes et des choses du moment présent, dont la position, les rapports sont variables, et varient de fait avec le temps.—L'écrivain dont l'œuvre n'est pas celle de l'homme

d'état, mais seulement de préparer le monde à recevoir les améliorations ou les réformes, à mesure qu'elles deviennent nécessaires et possibles, est souvent obligé de se placer en dehors du monde actuel, pour considérer la vérité dans son sens abstrait, dans sa perfection idéale, selon qu'il la conçoit, car sur ce point il peut se tromper; il peut mal voir, mais il voit. Il dit aux hommes: voilà le vrai, voilà le but que vous devez vous forcer d'atteindre, dussiez-vous ne jamais y arriver. Vous rencontrerez de la part des hommes, des institutions, des intérêts existants, des obstacles plus ou moins formidables: surmontez-les si vous en la force; évitez-les si vous ne pouvez faire mieux; mais n'allez pas vous heurter contre eux s'ils sont insurmontables et inévitables. Attendez dans ces deux cas; le temps est un maître, ou plutôt un grand serviteur. Mais il y a donc deux vérités? une vérité idéale, et une vérité pratique. Il y en a même une troisième, Messieurs, par rapport à nous, la vérité absolue, pure, infinie, enfin Dieu lui-même, dont la vérité idéale est le terrestre reflet, comme la vérité pratique est la réalisation sociale de la seconde, autant au moins que la vie réelle peut s'y prêter. Ainsi pour le sujet qui vient de nous occuper et autres de même nature, il y a la vérité du publiciste qui pense, il y a la vérité de l'homme d'état qui agit, aussi vraies, aussi constantes l'une que l'autre; l'une dans le rapport avec Dieu ou l'infini, l'autre dans le rapport avec la nature humaine, ou le fini. Vérité dans Dieu, vérité dans l'âme, vérité dans l'homme social. Rendons ces distinctions un peu métaphysiques plus sensibles par quelques exemples.

La république de Platon est vraie, tout autant que la constitution des Etats-Unis.

Jean Jacques Rousseau est vrai dans son contrat social; mais on peut douter qu'il le fût dans la constitution qu'il essaya de faire pour la Pologne.

De même on peut dire qu'Emile est vrai; mais le sot qui entreprit d'élever son fils absolument d'après le plan du philosophe de Genève, n'en fit, dit-on, qu'un imbécile, et ce devait-être.

Télémaque est vrai; mais le prince de Machiavel l'est aussi, et ne l'est que trop.

M. de Lamartine est vrai, s'éraphiquement vrai, et M. Guizot ne l'est peut-être pas humainement moins.

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, doivent nous faire comprendre qu'on peut écrire d'excellentes choses en fait de morale publique ou de politique, mais que celui qui voudrait les réduire intégralement en pratique, sans égard aux temps, aux lieux, et à mille autres circonstances, commettrait la même erreur que le jardinier qui exposerait aux ardeurs de la canicule le tendre germe de la plante naissante, qui demanda la tiède haleine du printemps. La science apprend au marin la route générale à suivre pour arriver d'un point de notre globe à un autre; elle lui met la boussole en main, et lui montre l'étoile polaire. Ce n'est pas assez cependant; il faut que l'expérience et la pratique lui apprennent qu'il y a la vague trompeuse cèle un rescif; que là les courants portent à la côte; que plus loin s'avance un cap dangereux à doubler; que sur tel et tel points il faudra se ravitailler; qu'en telle latitude et en telle saison régnent les vents alisés ou les moussons.

Ainsi en lisant les auteurs qui se sont laissés absorber dans la contemplation du vrai abstrait ou idéal, il y a deux dangers dont il faut également se garder: celui d'une prévention, et celui d'un enthousiasme, également irréfléchis. Dans le premier cas, on rejette le flambeau qui doit éclairer sa marche dans la vie réelle; dans le second on se laisse éblouir les yeux, et l'on court aveuglément se briser contre l'impossible.

Napoléon, homme essentiellement pratique, détestait les idéologues. Il eut doublement tort: il était coupable d'ingratitude, puisque

c'étaient les Idéologues du 18^e siècle qui avaient fait la révolution dont il était devenu l'héritier couronné; et Ste. Hélène a prouvé qu'il eût sagement fait d'écouter les avertissements de quelques-uns de ces Idéologues. Il apprit alors, mais trop tard, qu'il y a dans le monde autre chose que le glaive et la gloire; qu'au-dessus de cela, comme au-dessus de toutes les passions et influences humaines, il y a les lois immuables de l'ordre moral, que les Idéologues doivent connaître mieux que tous les autres, puisqu'ils en font le sujet de leurs méditations, quoiqu'ils ne sachent pas toujours en faire les meilleurs applications. Libres des préoccupations de la vie militante, placés en observation sur les hauteurs du monde moral, ils peuvent, mieux que les hommes engagés dans la mêlée, embrasser toute l'étendue du champ de bataille, et apercevoir les fautes comme les chances du combat qui se livre à leurs pieds.

Heureux les pays, Messieurs, dont les hommes d'influence et d'autorité, après s'être élevés jusqu'aux sublimes régions où le vrai se manifeste dans toute sa beauté et sa splendeur, sont capables de revenir dans le monde réel sans éblouissements ni vertige. Trop souvent les hommes appelés sur cet autre Tabor, captivés, fascinés par les charmes et les magnificences de ce séjour enchanté, oublient notre pauvre terre et ses misères. "Nous sommes bien ici" disent-ils comme les disciples privilégiés du Christ, étirons y les tentes de l'humanité.

Respectons ces belles illusions, comme on ferait de mystères religieux; et si nous ne pouvons aller habiter la cime sacrée, si l'air qu'on y respire est trop subtil, trop éthérée pour nos grossiers organes, profitons au moins des rayons de lumière qu'elle nous envoie, pour éclairer nos pas dans la vallée de fange et de brouillards, où notre corps nous retient pour un temps à l'œuvre mystérieuse de Dieu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 17 MARS, 1848.

Nous reproduisons pour nos abonnés de la campagne, le supplément que nous avons publié mardi dernier.

FORMATION DU MINISTÈRE.

Nos lecteurs apprendront avec une bien vive satisfaction que le parti libéral a enfin complété ses arrangements administratifs. La nouvelle administration est composée des messieurs suivants :

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

11 mars, 1848.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général, faire les nominations suivantes :

Président du Conseil Exécutif, l'honorable J. LESLIE,
 Procureur-Général du Bas-Canada, " L. H. LAFONTAINE,
 " Haut-Canada, " R. BALDWIN,
 Solliciteur-Général, Bas-Canada, " T. C. ATYWIN,
 Secrétaire Provincial, " R. B. SULLIVAN,
 Inspecteur Général, F. HINCKS,
 Receveur Général, " L. M. VIGER,
 Orateur du Conseil Législatif et conseiller Exécutif, " R. E. CARON,
 Commissaire des Terres, J. H. PRICE,
 " Travaux Publics E. P. TACHÉ,
 Assistant, " M. CAMÉRON,
 La nomination de M. Blake comme solliciteur-général du Haut-Canada n'est pas

encore faite par suite de l'absence de ce monsieur qui est attendu prochainement.

Ainsi, chaque section de la Province compte six représentants dans le cabinet. Sur les six du Bas-Canada, les canadiens-français possèdent quatre personnes de leur origine. Nous ne doutons pas que la nouvelle administration ne soit approuvée par le peuple du pays; et en autant que le Bas-Canada y est concerné, nous n'hésitons pas à dire, que dans les circonstances actuelles, il aurait été impossible de faire un meilleur choix pour représenter dans le conseil de notre souverain, cette partie de la Province.

Ce choix nous est une garantie que justice sera maintenant rendue au Bas-Canada. La tâche dévolue à la nouvelle administration est des plus lourdes, nous ne l'ignorons pas; mais nous sommes sûrs que l'énergie, les talents et le patriotisme de ceux qui la composent lui feront surmonter les difficultés sérieuses qui se rencontreront dans la carrière qui vient de s'ouvrir devant elle.

Nous félicitons sincèrement le ministère sur son entrée au pouvoir, mais nous félicitons encore plus vivement nos compatriotes sur la part qu'on leur a faite dans l'administration des affaires du pays.

On s'attend à une prorogation prochaine de la législature afin de donner aux nouveaux ministres, le temps nécessaire pour préparer et mûrir les projets de loi que réclament les besoins du peuple et les intérêts bien entendus de cette province.

L'école de Médecine de Québec commencera ses différents cours le 15 mai prochain; les cours seront faits par les messieurs qui suivent :

Anatomie générale et descriptive par le Docteur JACKSON; Art obstétrique, maladies des femmes et des enfants, Dr. PALINHAUD; Pratique de la médecine, Dr. SEWELL; Instituts de médecine et Physiologie, Dr. BARDY; Jurisprudence médicale, Dr. FREMONT; Matière médicale et pharmacie, Dr. NAULT; Médecine clinique, Dr. SEWELL; Chirurgie clinique, Dr. BLANCHET; Chimie, N. AUBIN, écuyer.

Nous félicitons M. Aubin, le rédacteur du *Canadien*, de sa nomination comme professeur de chimie; les talents et les connaissances de notre confrère dans cette partie des sciences naturelles justifient complètement le choix de l'école de médecine. Nous nous permettrons un vœu; c'est que l'habile chimiste veuille donner à notre population ouvrière, une série de lectures sur la chimie usuelle dans ses rapports avec les divers métiers. Il rendra par là un service signalé au progrès et à l'avancement des arts utiles dans notre cité.

Parlement Provincial.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Judi, 9 mars 1848.

L'Orateur informe la chambre que le cautionnement requis par la loi a été fourni pour l'élection des Trois-Rivières.

56 pétitions sont déposées sur le bureau. Les pétitions suivantes sont reçues et lues.

Pétition de Ferdinand Filteau, écuyer, et autres, de Ste. Geneviève et dans le comté de Champlain, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour la construction d'un pont sur la rivière Champlain.

De Messire Nelligan et autres du clergé catholique Romain du comté de Mégantic, demandant que les travaux publics

commencés dans le dit comté soient continués. Référé à un comité.

De Louis Méthot, et autres, de la paroisse de Ste. Croix, demandant une allocation pour rebâtir un pont dans la dite paroisse.

De la compagnie du télégraphe de Montréal, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

Du Bureau de Commerce d'Hamilton, demandant le rappel des lois contre l'esure.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal à Lachine, pour être autorisé à faire des emprunts à un plus haut taux d'intérêt, et à augmenter son capital.

De A. Larocque et autres, pour être autorisés à ériger un pont de péage sur la rivière de l'Assomption.

De J. B. Meilleur, écuyer et autres, membres du collège de l'Assomption, demandant une plus forte allocation en faveur de cette institution.

De Messire Ducharme, supérieur du collège de Ste. Thérèse de Blainville, demandant une allocation.

De la société charitable des dames catholiques Romaines de Québec, demandant une allocation en faveur de cette institution.

De Messire Chauvin et autres, de la Baie St. Paul et St. Urbain, dans le comté du Saguenay, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha!

De Messire Beaudry et autres, de St. Etienne de la Malbaie, demandant qu'il ne soit accordé aucune licence d'auberge sans un certificat des officiers de paroisse.

De James Blackburn et autres, du comté de l'Ottawa, demandant que le dit comté soit érigé en district séparé, avec cour de juridiction civile et criminelle, des sessions trimestrielles de paix, et de banqueroutes.

De Joseph Garon et autres, du comté de Rimouski, demandant que certaines terres incultes leur soient concédées en franc et commun socage.

De Michel Larivé, de Ste. Luce, dans le dit comté, pour être remboursé de certaines dépenses dans la construction de chemins à travers St. Germain, Ste. Luce, et autres paroisses.

De François Normand, des Trois-Rivières, et autres de St. Roch de Québec, pour le paiement d'un certain montant qui leur est dû sur la construction de ponts sur les rivières de St. Maurice, Batisse et Ste. Anne la Péraide.

De W. A. Townsend et autres pour être incorporés sous le nom de Compagnie de l'Ottawa pour la manufacture du verre.

De Jean Langevin, écuyer, de Montréal, pour le paiement de certaines réclamations contre le conseil municipal du district de Québec.

De l'honorable William Walker et autres directeurs de la compagnie du gaz de Québec, pour l'incorporation.

Vendredi, 10 mars.

L'Orateur informe la chambre que les cautionnements requis par la loi, pour la contestation de l'élection de Bonaventure ont été donnés.

20 pétitions sont présentées. La chambre s'ajourne.

Lundi, 13 Mars, 1848.

La plus grande partie de la séance a été occupée d'affaires de routine. Les pétitions contre les élections du Dr. Bouthillier pour St. Hyacinthe et de M. D. M. Armstrong pour Berthier ont été rejetées après quelques débats, comme n'étant pas conformes aux formalités exigées par la loi.

La pétition contre l'élection de Phon. Robert Baldwin ayant été retirée, motion fut faite pour l'émanation d'un nouveau writ, ce monsieur ayant accepté office sous le gouvernement.

De semblables motions furent faites pour des writs d'élection pour Montréal, Terrebonne, la cité de Québec et le 2d. Riding d'York en remplacement de MM. Lafontaine, Aylwin et Price.

Mardi, 14 mars.

45 pétitions sont présentées; les suivantes sont lues :

De Mgr. l'Evêque catholique de Kingston et autres pétitions pour que le collège de Regiopolis soit soutenu à même les fonds des biens de l'université de Toronto, ou de ceux des Jésuites, ou par tout autre moyen.—De l'Institut Canadien de Québec pour être incorporé.—De Peter Carroll se plaignant de l'élection de Phon. F. Hincks.—De B. Bailey et autres, de Ste. Anne la Pêrade, demandant des amendements à la loi d'éducation.—De R. Masson et autres, de Montréal, demandant le rappel des lois de banqueroutes.—De M. H. Beauharnois et autres, se plaignant de l'élection de M. Armstrong, pour Berthier.—De l'Evêque Catholique de Montréal, pour indemnité des dépenses encourues par l'émigration.—Des Sœurs de la Miséricorde de Montréal, pour incorporation.—Des Sœurs de Charité de St. Hyacinthe, pour un octroi d'argent.—De A. Gagné, Kamouraska, pour rémunération de ses services comme officier rapporteur des élections de paroisse depuis 1841.

M. Holmes introduit un bill pour continuer les lois expirant à la fin de la présente session. Ajourné.

Mercredi, 15 Mars, 1848.

M. Drummond propose que la chambre vote les subsides pour les divers départements de la province. Une discussion animée s'élève à ce sujet entre MM. Papineau et Guzy. La motion est renvoyée à un comité général. En réponse à une question de M. Badgley, M. Drummond, de la part de l'administration informe la chambre que la législation sera prorogée sous peu de jours.

Le bill pour continuer les lois est lu une seconde fois. La requête de M. Dumoulin relativement à l'élection des Trois-Rivières est retirée. Le bill dissipant les doutes sur les dispositions de l'acte des jurés, de la dernière session, est passé. La chambre se forme en comité sur la question des subsides; résolution à cet effet adoptée. Ajourné.

Jeudi, 16 mars.

La chambre prend en considération la requête de P. Carroll contre l'élection de M. Hincks, et un comité est nommé pour s'enquérir de la vérité de la dite requête.

—M. BOURNER a été réélu maire de Montréal.—*Morning Chronicle*.

—L'honorable L. MASSUE est arrivé hier au soir de Montréal; l'honorable T. C. AYLWIN est attendu aujourd'hui.

➔ Plusieurs articles remis faute de place.

La malle anglaise sera close à Québec, SAMEDI, le 19 du courant. Les lettres payées seront reçues jusqu'à 4 heures; et celles non payées jusqu'à 5 heures.

L'AMI de la Religion et de la Patrie.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

AVIS AUX ABONNES ET AU PUBLIC.

Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1er. de Mai prochain, *PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE*, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de DEUX CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,

A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne

et chez MM. J. & O. Crémazie, libraires,
No. 12, Rue la Fabrique,

A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 17 Mars, 1848. Propriétaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Extraits des Journaux d'Europe.)

—Une lettre de Lisbonne, du 30 janv. annonce que la petite vérole règne parmi les équipages de l'escadre anglaise, et y fait un assez grand nombre de victimes.

—On parlait ces jours derniers, à Stuttgart, d'un attentat commis contre la personne du prince royal de Wurtemberg. Le nommé Kost, de Reichenberg, qui avait eu la pensée de commettre ce crime, s'est livré de lui-même à l'autorité. Si les détails que nous recevons sont exacts, il y a tout lieu de croire que Kost est atteint d'aliénation mentale.

—Le roi Othon de Grèce vient, assurément, d'adresser officiellement, à tous les cabinets européens, une note dans laquelle il proteste avec force contre les accusations aussi graves que fausses (sic) auxquels son gouvernement s'est vu en butte de la part de lord Palmerston.

—Une lettre que nous recevons de Vienne nous annonce que le gouvernement autrichien poursuit ses armements avec une activité de jour en jour croissante. Des commandes considérables d'armes auraient même été faites dans les fabriques prussiennes.

—On disait hier à la chambre que les ambassadeurs d'Autriche et de Russie avaient protesté contre les concessions arrachées au roi Ferdinand.

—On a dit que l'ex-ministre napolitain del Caretto était arrivé à Paris. Il pa-

rait, au contraire, qu'il s'est dirigé vers l'Autriche.

—M. Berryer, quoique souffrant encore de l'indisposition qui l'avait retenu loin de la chambre, a assisté depuis deux jours aux débats de l'adresse.

—Il parait certain qu'il y aura à Compiègne un rassemblement de troupes vers le 1er. avril.

—On écrit de Rome, le 29 janvier, que le Saint-Père a accordé à la garde civique de Rome une demi-batterie d'artillerie, composée de quatre pièces de canon avec le matériel qui en dépend.

On écrit de Gènes, le 4 février :

« Une manifestation a eu lieu dans notre ville le 1er. février. La population s'est portée en foule vers l'église de l'Annonciade, sur le fronton de laquelle on remarquait l'inscription suivante :

A Dieu ! pour la victoire du peuple !

« Un *Te Deum* a été chanté en action de grâces pour les événements de Naples et de Sicile. Un grand nombre de matelots de ces deux nations y assistaient, et, en sortant de l'église, on vit les Génois, les Napolitains et les Siciliens s'embrasser avec effusion.

« Le consul napolitain, objet de manifestations presque hostiles, il y a quelques jours, reçut une véritable ovation; on se porta chez lui aux cris de vive le consul ! vive les Napolitains ! vivent les Siciliens ! vive la constitution !

« Le colonel répondit à ces démonstrations en faisant arborer ensemble, et réunies en faisceau au balcon de son hôtel, les bannières des quatre états de l'union italienne.

« Le soir, toute la ville fut illuminée. »

—On écrit de Turin, le 4 février :

« Le mouvement des troupes continue: deux batteries d'artillerie ont reçu l'ordre de partir demain pour Alexandrie. On veut mettre cette place à l'abri d'un coup de main de la part des Autrichiens. »

—Le comité réuni des états prussiens, qui discute en ce moment le projet du nouveau code pénal, a rejeté dans sa séance du 25 janvier, presque à l'unanimité, la peine de la confiscation des biens.

—Le magistrat de la ville de Plessen, en Silésie, a fait un rapport affligeant sur le démantèlement auquel cette ville est en proie. Le dixième des habitants de la paroisse sont morts, et les autres n'ont aucun moyen de se procurer une existence honorable. On voit errer dans les rues les habitants comme des spectres, et les pauvres des villages voisins se joignent à eux. Le magistrat déclare qu'il ne peut plus, par ses propres ressources, faire face à une pareille calamité.—*Observ. Rhénan.*

—Il commence à reparaitre, en Portugal, quelques guérillas septembro-mignélistes.

—Le célèbre défenseur de la cause catholique, le professeur Goevres, se trouve dangereusement malade à Munich.

SUISSE.—Nous avons annoncé, il y a trois jours, que le projet de constitution nouvelle présenté par le nouveau gouvernement du canton de Schwytz avait été rejeté, le 23, par les assemblées du peuple. Nous apprenons aujourd'hui qu'une seconde épreuve, illégalement tentée par les représentants fédéraux, n'a pas obtenu un

plus brillant résultat. Ni les discours, ni la présence des troupes n'ont pu empêcher cette éclatante et courageuse manifestation.

La nouvelle constitution, proposée de nouveau, le 24, à l'assemblée du peuple, dans chaque arrondissement du canton a été encore une fois rejetée.

Dans le seul arrondissement de Wolle-reau, 300 voix contre 40 seulement ont voté le rejet.

— On nous écrit de Berne, 28 janvier : "Un nouvel envoi de troupes d'exécution vient d'être dirigé vers le canton de Schwytz, dont le peuple s'est avisé d'user de son droit de souveraineté, et de rejeter la constitution qui ne lui convenait pas."

FRANCE.

D'après les journaux anglais, l'opinion des hommes d'état en France est, que si le roi ne fait pas à temps les concessions demandées au sujet de la réforme électorale, elles lui seront arrachées par une révolution. Les mouvements insurrectionnels de la Suisse et de l'Italie ont eu du retentissement en France et favorisent l'agitation qui y règne en faveur des réformes.

— Hier, (9 février,) avant l'ouverture de la séance, le bruit courait dans les couloirs de la chambre, qu'après bien des hésitations et des résistances, MM. Guizot et Duchatel s'étaient enfin décidés, à la suite d'une entrevue avec Louis-Philippe, à faire à l'opinion publique une légère concession sur la question de la réforme électorale. Cette concession devait, ajoutait-on, consister en une promesse qui serait faite dans la séance de demain, d'une proposition, quelconque de réforme électorale ou parlementaire, dont la discussion n'aurait toutefois lieu que vers les derniers temps de la législature actuelle.

— Sir Stratford Canning est arrivé de Berne à Paris. Les envoyés extraordinaires d'Autriche et de Prusse n'étant point partis, il est à croire que les conférences sur les affaires de Suisse se tiendront ici.

— Les dernières correspondances de Londres nous annoncent qu'il était question de la présentation prochaine au parlement d'un bill portant création de la garde nationale.

VENISE.— Il paraît que le mouvement insurrectionnel s'est étendu jusqu'à cette ville et l'a fait sortir de sa douce quiétude.

Nouvelles Religieuses.

— Des lettres de Macao, en date du 25 novembre, annoncent que la persécution s'est rallumée dans l'intérieur de la Chine. En plusieurs endroits de la province du Yun-Nan, des mandarins ont arrêté bon nombre de chrétiens, et ont voulu leur faire fouler aux pieds la croix. Heureusement, tous se sont montrés inébranlables, et ont persisté courageusement dans la confession de leur foi. Ils ont été cruellement frappés et jetés dans d'horribles cachots.

Par suite de ces persécution, un missionnaire français, M. Chauveau, s'est vu obligé de se réfugier à Hong-Kong, les satellites des mandarins ayant pillé la maison qu'il habitait. Depuis le traité conclu entre la France et la Chine, c'est au moins la quatrième missionnaire français

qui ait été chassé par la force. La présence de M. Forth-Rouen en Chine arrêtera-t-elle cette persécution? Nous le désirons, mais nous n'osons l'espérer.

Le Souverain-Pontife a tenu le 20 janvier, un consistoire public pour donner le chapeau au nouveau cardinal; Mgr. Vizzardelli.

Mgr. Lippi, un des avocats consistoriaux, a plaidé pour la seconde fois, en présence du Saint-Père, la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu P. Léopold.

Après le consistoire public, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret, dans lequel, suivant la coutume, elle a fermé la bouche à S. Em. le cardinal Vizzardelli.

Puis Sa Sainteté a proposé les églises de Saint-Domingue pour le R. Thomas da Portes, prêtre de ce diocèse; de Malaga, pour le R. D. Salvator de Reyes, vicaire-général de Grenade; de Tarragone, pour le R. D. Vincent Ortiz, prêtre de Saragosse; de Place, pour le R. D. Michel Orosco, doyen de la cathédrale de Cusco; d'Erétric, *in partibus infidelium*, pour le R. D. Joseph-Emmanuel Pasquel, prêtre de Lima, archevêque et vicaire capitulaire.

Sa Sainteté a ensuite, selon la coutume, ouvert la bouche à S. Em. le cardinal Vizzardelli.

L'instance du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour les églises de Saint-Domingue et de Saint-Louis.

Enfin, Sa Sainteté a remis au nouveau cardinal l'anneau cardinalice, et lui a assigné le titre presbytéral de Saint-Pancrace.

— S. Em. le cardinal Ferretti a quitté Rome dans la nuit du 21 janvier pour prendre possession de la légation de Ravenne.

— Le nouveau nonce du Pape, en Suisse, Mgr. Luquet, évêque d'Hesebon, et Français de naissance, vient d'arriver à Lucerne.

— M. l'abbé Rosmini, connu en Italie par ses ouvrages philosophiques et ses institutions de charité, vient d'être nommé, à l'unanimité, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

— La Gazette de Munich, qui avait dernièrement publié le texte d'un concordat qu'elle disait tenir de source authentique, déclare aujourd'hui que cette publication était à la fois inexacte et prématurée. Cette déclaration de la feuille allemande confirme la note publiée par la Gazette de Rome.

— Des lettres partielles venues du Tyrol annoncent que l'archiduc Maximilien d'Este, oncle du duc de Modène, a résolu de préparer aux jésuites expulsés de Suisse un asile dans son château de Buckeim, situé dans l'Autriche supérieure. Ce château est assez vaste pour pouvoir loger une cinquantaine de religieux.

— L'ordre des pauvres sœurs des écoles, qui a déjà produit tant de bien en Bavière, étend depuis quelque temps sa charité et ses bienfaits au-delà de l'Atlantique. Onze sœurs de cette congrégation viennent de partir de la maison-mère qui se trouve à Munich, pour se rendre en

Amérique; elle sont accompagnées de deux Pères Rédemptoristes arrivés à Vienne pour se réunir à cette pieuse et charitable caravane.

On écrit ce qui suit au Rédacteur du Journal des villes et des Campagnes.

Monsieur, sachant que vous accueillez avec bienveillance les nouvelles qui peuvent intéresser le public, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal les faits suivants:

Toute l'Europe sait déjà, par la voie de la publicité, que la maison hospitalière du Grand-Saint-Bernard a été envahie, le 15 décembre dernier, par une trentaine de soldats armés. Cette occupation, beaucoup plus vexatoire qu'utile, a été maintenue en partie jusqu'à ce jour. Après avoir supporté pendant un mois les injures de cette soldatesque effrénée; après avoir été témoins de l'expulsion violente de nos fidèles domestiques, et après qu'on nous eut enlevé les clefs et déclaré que nous avions cessé d'être hospitaliers, il fallut que la mesure des vexations parvint à son comble.

Le 12 janvier, M. Piotaz, commissaire du gouvernement, nous intima l'ordre de ne plus quitter nos cellules et d'y rester prisonniers. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, car nuit et jour nous étions gardés à vue par des sentinelles armées, et ce ne fut qu'après les plus vives instances que nous obtinmes la permission d'aller à la chapelle pour y remplir nos devoirs religieux. Cet état d'emprisonnement et de réclusion dura pendant dix jours, cette position, déjà si pénible, devint pire encore. Dans la matinée du 21 janvier le même commissaire nous ordonna, au nom du gouvernement, de quitter immédiatement l'hospice pour nous rendre à Martigny.

Ayant protesté contre ce décret inique, et déclaré ne pouvoir céder qu'à la force, les religieux se retirèrent dans leurs cellules pour y vaquer aux exercices de leur état. Aussitôt, une dizaine de soldats, armés de fusils et le sabre nu, pénétrèrent dans la chambre de chaque père, et les en arrachant de force, les traînèrent jusqu'au seuil de la porte d'entrée. Ni les supplications des Pères, ni les larmes de deux voyageurs témoins de cette scène déchirante, ne purent toucher leur cœur; il fallut céder.

C'est ainsi que, pour toujours peut-être, il nous fallut quitter cette maison hospitalière, où la religion nous avait réunis pour le soulagement de l'humanité. Et c'est un tel départ que le Constitutionnel français, dans son no. du 17 janvier, appelle une fuite purement volontaire.

À Martigny, la conduite des employés du gouvernement fut la même dans la maison de refuge destinée aux vieillards et aux infirmes. Un religieux qui s'y trouvait ce ne fut que sur les instantes prières d'un religieux aux cheveux blancs que les séides du gouvernement le relâchèrent.

Le père DELASOIE,
Clavendier de l'hospice.
(A continuer.)